



CONSEIL AFRICAIN
ET MALGACHE POUR
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



Numéro spécial
Octobre 2025

La Revue
DG Gouvernance
et
Développement

ISSN-L : 3005-5326

ISSN-P : 3006-4406

Revue semestrielle

Actes du Colloque du PTRC-GD. Université de Lomé 26-28 mars 2025

**LA BONNE GOUVERNANCE DANS
TOUS SES ETATS ET FORMES**

Tome 2

- Gouvernance et Genre
- Gouvernance politique
- Gouvernance universitaire

Revue du Programme Thématique de Recherche du CAMES (PTRC)
Gouvernance et Développement

PRÉSENTATION DE LA REVUE

La Revue Gouvernance et Développement est une revue du Programme Thématique de Recherche du CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CAMES) (PTRC) Gouvernance et Développement (GD). Le PTRC-GD a été créé, avec onze (11) autres PTRC, à l'issue de la 30^{ème} session du Conseil des Ministres du CAMES, tenue à Cotonou au Bénin en 2013. Sa principale mission est d'identifier les défis liés à la Gouvernance et de proposer des pistes de solutions en vue du Développement de nos Etats. La revue est pluridisciplinaire et s'ouvre à toutes les disciplines traitant de la thématique de la Gouvernance et du Développement dans toutes ses dimensions.

Éditeur

CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CAMES).
01 BP 134 OUAGADOUGOU 01 (BURKINA FASO)

Tél. : (226) 50 36 81 46 – (226) 72 80 74 34

Fax : (226) 50 36 85 73

Email : cames@bf.refer.org

Site web : www.lecames.org

Indexation et Référencement dans des Moteurs de recherche



Impact Factor. SJIF 2025: 6.993

SJIF: <https://sjifactor.com/passport.php?id=23550>

HAL: <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/777120>

Mir@bel: <https://reseau-mirabel.info/revue/19860/Revue-Gouvernance-et-Developpement-RGD>

CONTEXTE ET OBJECTIF

L'idée de création d'une revue scientifique au sein du PTRC-GD remonte à la 4^{ème} édition des Journées scientifiques du CAMES (JSDC), tenue du 02 au 05 décembre 2019 à Ouidah (Benin), sur le thème « **Valorisation des résultats de la recherche et leur modèle économique** ».

En mettant l'accent sur l'importance de la recherche scientifique et ses impacts sociétaux, ainsi que sur la valorisation de la formation, de la recherche et de l'innovation, le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur mettait ainsi en mission les Programmes Thématiques de Recherche (PTRC) pour relever ces défis. À l'issue des 5^{ème} journées scientifiques du CAMES, tenue du 06 au 09 décembre 2021 à Dakar (Sénégal), le projet de création de la revue du PTRC-GD fut piloté par Dr Sanaliou Kamagate (Maître de Conférences de Géographie, CAMES). C'est dans ce contexte et suite aux travaux du bureau du PTRC-GD, alors restructuré, que la Revue scientifique du PTRC-GD a vu le jour en mars 2024.

L'objectif de cette revue semestrielle et pluridisciplinaire est de valoriser les recherches en lien avec les axes de compétences du PTRC-GD.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

1. **Henri BAH**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie, Ethique, Philosophie Politique et sociale.
2. **Doh Ludovic FIE**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
3. **José Edgard GNELE**, PT, Université de Parkou – Géographie et aménagement du territoire
4. **Emile Brou KOFFI**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
5. **Lazare Marcellin POAME**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie ancienne, Biotique
6. **Gbotta TAYORO**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Philosophie (éthique, morale et politique)
7. **Chabi Imorou AZIZOU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
8. **Eric Damien BIYOGHE BI ELLA**, MC, IRST/CANAREST, Histoire
9. **Ladji BAMB**A, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Criminologie (sociologie criminelle)
10. **Annie BEKA BEKA**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Géographie urbaine
11. **Emmanuelle NGUEMAMINKO**, MC, ENS Libreville, Sociologie
12. **Pamphile BIYOGHÉ**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Philosophie morale et politique
13. **N'guessan Séraphin BOHOUSSOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
14. **Rodrigue Paulin BONANE**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie
15. **Lawali DAMBO**, PT, Université Abdou-Moumouni, Géographie rurale
16. **Koffi Messan Litinmé MOLLEY**, MC, Université de Kara, Lettres Modernes
17. **Abou DIABAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
18. **Kouadio Victorien EKPO**, MC, Université Alassane Ouattara, Bioéthique
19. **Yentougle MOUTORE**, MC, Université de Kara, Sociologie
20. **Gbalawoulou Dali DALAGOU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie
21. **Armand Josué DJAH**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
22. **Kouadio Victorien EKPO**, M.C, Université Alassane Ouattara, Philosophie pratique - Ethique-Technique-Société
23. **Nambou Agnès Benedicta GNAMMON**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique
24. **Florent GOHOUROU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie de la population
25. **Didier-Charles GOUAMENE**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie urbaine
26. **Emile Nounagnon HOUNGBO**, MC, Université Nationale d'Agriculture, Géographie de l'environnement
27. **Azizou Chabi IMOROU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
28. **Sanaliou KAMAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie (Espaces, Sociétés, Aménagements)
29. **Bèbè KAMBIRE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de l'environnement
30. **Eric Inespéré KOFFI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale
31. **Yéboué Stéphane Koissy KOFFI**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie et aménagement.
32. **Mahamoudou KONATÉ**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Philosophie des sciences physiques
33. **Zakariyao KOUMOI**, MC, Université de Kara, Géographie
34. **N'guessan Gilbert KOUASSI**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
35. **Amenan KOUASSI-KOFFI** *Micheline*, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de la population
36. **Nakpane LABANTE**, PT, Université de KARA, Histoire contemporaine
37. **Agnélé LASSEY**, MC, Université de Lomé, Histoire contemporaine
38. **Gnazegbo Hilaire MAZOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et sociologie de la santé
39. **Gérard-Marie MESSINA**, MC, Université de Buea, Sémiologie politique
40. **Abdourahmane Mbade SENE**, MC, Université Assane-Seck de Ziguinchor, Aménagement du territoire
41. **Jean Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire Contemporaine
42. **Minimalo Alice SOME /SOMDA**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie morale et politique
43. **Zananihi Florian Joël TCHEHI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie économique
44. **Bilakani TONYEME**, MC, Université de Lomé, Philosophie et Éducation

45. **Abdourazakou ALASSANE**, MC, Université de Lomé, Géographie
46. **Mamoutou TOURE**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
47. **Porna Idriss TRAORÉ**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine/Urbanisme
48. **Hamany Broux de Ismaël KOFFI**, MC, Université Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie
49. **Aka NIAMKEY**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
50. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.
51. **Débégoun Marcelline SORO**, MC, Université Alassane Ouattara, Sociologie.
52. **Effoh Clement EHORA**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes, Roman africain.
53. **Assanti Olivier KOUASSI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie.
54. **Bantchin NAPAKOU**, MC, Université de Lomé, Philosophie
55. **Jean-Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire.
56. **Kain Arsène BLE**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes.
57. **Amani Albert NIANGUI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie
58. **Steeve ELLA**, MC, ENS Libreville, Philosophie
59. **Marie Richard Nicetas ZOUHOULA Bi**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux

COMITÉ ÉDITORIAL

Directeur de publication

Henri BAH: bahhenri@yahoo.fr

Directeur de publication adjoint

Pamphile BIYOGHE: pamphile3@yahoo.fr

Rédacteur en chef

Sanaliou KAMAGATE: ksanaliou@yahoo.fr

Rédacteur en chef adjoint

Totin VODONNON: kmariuso@yahoo.fr

Secrétariat de la revue

Contact WhatsApp: (00225) 0505015975 / (00225) 0757030378

Email : revue.rgd@gmail.com

Secrétaire principale :

Armand Josué DJAH: aj_djah@outlook.fr

Secrétaire principal adjoint:

Moulo Elysée Landry KOUASSI : landrewkoua91@gmail.com

Secrétaire chargée du pôle gouvernance universitaire :

Elza KOGOUNZAMBA: konzamb@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance politique :

Jean Jacques SERI : jeanjacquesser@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance socio-économique :

Vivien MANANGO: ramos2000fr@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance territoriale et environnementale:

Yéboué Stéphane Koissy KOFFI: koyestekoi@gmail.com

Secrétaire chargé du pôle gouvernance hospitalière :

Ekpo Victorien KOUADIO: kouadioekpo@yahoo.fr

Secrétaire chargée du pôle gouvernance et genre :

Agnélé LASSEY: lasseyagnele@yahoo.fr

Chargés du site web pour la mise en ligne des publications (webmaster):

Sanguen KOUAKOU: kouakousanguen@gmail.com

Anderson Kleh TAH : tahandersonkleh@gmail.com

Trésorière :

Affoué Valéry-Aimée TAKI: takiamee@gmail.com

Wave et Orange Money: (+[225](tel:+2250706862722)) [0706862722](tel:+2250706862722)

COMITÉ DE LECTURE

1. **ADAYE Akoua Asunta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie rurale;
2. **Gnangoran Alida Thérèse ADOU, MC**, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine,
3. **ANY Desiré**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
4. **ASSANTIKouassi Olivier**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie (éthique, morale et politique);
5. **ASSOUGBA Kabran Beya Brigitte Epse BOUAKI**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Sociologie Politique;
6. **ASSUE Yao Jean-Aimé**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (Humaine);
7. **BAMBA Abdoulaye**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
8. **BIYOGHEBIELLA Eric Damien**, MR, IRSH-CENAREST Libréville, Histoire Contemporaine,
9. **BLÉ Kain Arsène**, MC, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Roman Africain);
10. **BONANER Rodrigue Paulin**, MR, Institut des Sciences des Sociétés (INSS) de Ouagadougou, Philosophie de l'Éducation;
11. **BRENOUM Kouakou**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine;
12. **DANDONOU GBO Iléri**, MC, Université de Lomé, Géographie des Transports,
13. **DIABATE Alassane**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
14. **DIARRASSOUBA Bazoumana**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
15. **DJAH Armand Josué**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine ;
16. **EHORA Effoh Clément**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes;
17. **ELLAKouassi Honoré**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
18. **FIEDoh Ludovic**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
19. **GNAMMON Nambou Agnès Benedicta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique;
20. **GONDODi mandé**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie de la population,
21. **KANGA Konan Arsène**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Romain Africain);
22. **KOBENAN Appoh Charlesbor**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique;
23. **KOFFI Brou Emile**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
24. **KOUAHO Blé Marcel Silvère**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie (métaphysique et morale),
25. **KOUAKOU Antoine**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie,
26. **KOUASSI Amoin Liliane**, MC, Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle, Communication,
27. **KOUMOIZakariyao**, MC, Université de Kara, Géomatique, Télédétection et SIG,
28. **KRAKouadio Joseph**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie humaine et économique,
29. **MAZOU Gnazébo Hilaire**, PT, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et Sociologie de la Santé;
30. **NAPAKOU Bantchin**, MC, Université de Lomé, Philosophie Politique et sociale ;
31. **N'DAKouassi Pekaoh Robert**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie du Développement,
32. **N'DRIDiby Cyrille**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale,
33. **NIAMKEY Aka**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
34. **OULAI Jean Claude**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication,
35. **PRAO Yao N'Grouma Séraphin**, MC, Université Alassane Ouattara, Sciences Économie,
36. **SANO GOAmed Karamoko**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
37. **SODORÉ Abdoul Aziz**, MC, Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou, Géographie/Aménagement,
38. **KONÉTahirou**, PT, Université Alassane Ouattara, Sciences de l'Information et de la Communication;
39. **ZOUHOULA Bi Marie Richard Nicetas.**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux
40. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.

NORMES DE RÉDACTION

Les manuscrits soumis pour publication doivent respecter les consignes recommandées par le CAMES (NORCAMES/LSH) adoptées par le CTS/LSH lors de la 38ème session des CCI (Microsoft Word – NORMES ÉDITORIALES.docx (revue-akofena.com). En outre, les manuscrits ne doivent pas dépasser 30.000 caractères (espaces compris). Exceptionnellement, pour certains articles de fond, la rédaction peut admettre des textes au-delà de 30.000 caractères, mais ne dépassant pas 40.000 caractères.

Le texte doit être saisi dans le logiciel Word, police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5. La longueur totale du manuscrit ne doit pas dépasser 15 pages.

Les contributeurs sont invités à respecter les règles usuelles d'orthographe, de grammaire et de syntaxe. En cas de non-respect des normes éditoriales, le manuscrit sera rejeté.

Le Corpus des manuscrits

Les manuscrits doivent être présentés en plusieurs sections, titrées et disposées dans un ordre logique qui en facilite la compréhension.

À l'exception de l'introduction, de la conclusion et de la bibliographie, les différentes articulations d'un article doivent être titrées et numérotées par des chiffres arabes (exemple : 1.; 1.1.; 1.2.; 2.; 2.2.; 2.2.1; 2.2.2.; 3. etc.).

À part le titre général (en majuscule et gras), la hiérarchie du texte est limitée à trois niveaux de titres :

- *Les titres de niveau 1 sont en minuscule, gras, taille 12, espacement avant 12 et après 12.*
- *Les titres de niveau 2 sont en minuscule, gras, italique, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*
- *Les titres de niveau 3 sont en minuscule, italique, non gras, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*

Le texte doit être justifié avec des marges de 2,5cm. Le style « Normal » sans tabulation doit être appliqué.

L'usage d'un seul espace après le point est obligatoire. Dans le texte, les nombres de « 01 à 10 » doivent être écrits en lettres (exemple : un, cinq, dix); tandis que ceux de 11 et plus, en chiffres (exemple : 11, 20, 250.000).

Les notes de bas de page doivent présenter les références d'information orales, les sources historiques et les notes explicatives numérotées en série continue. L'usage des notes au pied des pages doit être limité autant que possible.

Les passages cités doivent être présentés uniquement en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse 03 lignes, il faut la présenter en retrait, en interligne 1, en romain et en réduisant la taille de police d'un point.

En ce qui concerne les références de citations, elles sont intégrées au texte citant de la façon suivante :

Initiale (s) du prénom ou des prénoms de l'auteur ou des auteurs ; Nom de l'auteur ; Année de publication + le numéro de la page à laquelle l'information a été tirée.

Exemple :

« L'innovation renvoie ainsi à la question de dynamiques, de modernisation, d'évolution, de transformation. En cela, le projet FRAR apparaît comme une innovation majeure dans le système de développement ivoirien. » (S. Kamagate, 2013: 66).

La structure des articles

La structure d'un article doit être conforme aux règles de rédaction scientifique. Tout manuscrit soumis à examen, doit comporter les éléments suivants :

- *Un titre, qui indique clairement le sujet de l'article, rédigé en gras et en majuscule, taille 12 et centré.*
- *Nom(s) (en majuscule) et prénoms d'auteur(s) en minuscule, taille 12.*
- *Institution de rattachement de ou des auteur (s) et E-mail, taille 11.*
- *Un résumé (250 mots maximum) en français et en anglais, police Times New Roman, taille 10, interligne 1,5, sur la première page.*
- *Des mots clés, au nombre de 5 en français et en anglais (keywords).*

Selon que l'article soit une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain, les consignes suivantes sont à observer.

Pour une contribution théorique et fondamentale :

Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approches/méthodes), développement articulé, conclusion, références bibliographiques.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain :

Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

N.B : Toutefois, en raison des spécificités des champs disciplinaires et du caractère pluridisciplinaire de la revue, les articles proposés doivent respecter les exigences internes aux disciplines, à l'instar de la méthode IMRAD pour les lettres, sciences humaines et sociales concernées.

Les illustrations: Tableaux, figures, graphiques, photos, cartes, etc.

Les illustrations sont insérées directement dans le texte avec leurs titres et leurs sources. Les titres doivent être placés en haut, c'est-à-dire au-dessus des illustrations et les sources en bas. Les titres et les sources doivent être centrés sous les illustrations. Chaque illustration doit avoir son propre intitulé : tableau, graphique (courbe, diagramme, histogramme ...), carte et photo. Les photographies doivent avoir une bonne résolution.

Les illustrations sont indexées dans le texte par rappel de leur numéro (tableau 1, figure 1, photo 1, etc.). Elles doivent être bien numérotées en chiffre arabe, de façon séquentielle, dans l'ordre de leur apparition dans le texte. Les titres des illustrations sont portés en haut (engras et en taille 12) et centrés ; tandis que les sources/auteurs sont en bas (taille 10).

Les illustrations doivent être de très bonne qualité afin de permettre une bonne reproduction. Elles doivent être lisibles à l'impression avec une bonne résolution (de l'ordre de 200 à 300 dpi). Au moment de la réduction de l'image originelle (photo par exemple), il faut veiller à la conservation des dimensions (hauteur et largeur).

La revue décline toute responsabilité dans la publication des ressources iconographiques. Il appartient à l'auteur d'un article de prendre les dispositions nécessaires à l'obtention du droit de reproduction ou de représentation physique et dématérialisées dans ce sens.

Références bibliographiques

Les références bibliographiques ne concernent que les références des documents cités dans le texte. Elles sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Les éléments de la référence bibliographique sont présentés comme suit: nom et prénom (s) de l'auteur, année de publication, titre, lieu de publication, éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

- *Dans la zone titre, le titre d'un article est généralement présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique.*
- *Dans la zone éditeur, indiquer la maison d'édition (pour un ouvrage), le nom et le numéro/volume de la revue (pour un article).*
- *Dans la zone page, mentionner les numéros de la première et de la dernière page pour les articles ; le nombre de pages pour les livres.*
- *Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre, le nom du traducteur et/ou l'édition (ex: 2^{de} éd.).*

Pour les chapitres tirés d'un ouvrage collectif : nom, prénoms de ou des auteurs, année, titre du chapitre, nom (majuscule), prénom (s) minuscule du directeur de l'ouvrage, titre de l'ouvrage, lieu d'édition, éditeur, nombre de pages.

Pour les sources sur internet : indiquer le nom du site, [en ligne] adresse URL, date de mise en ligne (facultative) et date de consultation.

Exemples de références bibliographiques

Livre (un auteur) : HAUHOUOT Asseyo Antoine, 2002, Développement, aménagement régionalisation en Côte d'Ivoire, Abidjan, EDUCI, 364p.

Livre (plus d'un auteur) : PETER Hochet, SOURWEMA Salam, YATTA François, SAWAGOGO Antoine, OUEDRAOGO Mahamadou, 2014, le livre blanc de la décentralisation financière dans l'espace UEMOA, Burkina Faso, Laboratoire Citoyennetés, 73 p.

Thèse : GBAYORO Bomisso Gilles, 2016, Politique municipale et développement urbain, le cas des communes de Bondoukou, de Daloa et de Grand-Lahou, thèse unique de doctorat en géographie, Abidjan (Côte d'Ivoire), Université de Cocody, 320 p.

Article de revue : KAMAGATE Sanaliou, 2013, « Analyse de la diffusion du projet FRAR dans l'espace Rural ivoirien : cas du district du Zanzan », Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, n°2, EDUCI-Abidjan, pp65-77.

Article électronique : Fonds Mondial pour le Développement des Villes, 2014, renforcer les recettes locales pour financer le développement urbain en Afrique, [en ligne] (page consultée le 15/07/2018) www.resolutionsfundcities.fmt.net.

N.B :

Dans le corps du texte, les références doivent être mentionnées de la manière suivante : Initiale du prénom de l'auteur (ou initiales des prénoms des auteurs); Nom de l'auteur (ou Noms des auteurs), année et page (ex.: A. Guézéré, 2013, p. 59 ou A. Kobenan, K. Brénoum et K. Atta, 2017, p. 189).

Pour les articles ou ouvrages collectifs de plus de trois auteurs, noter l'initiale du prénom du premier auteur, suivie de son nom, puis de la mention et "al." (A. Coulibaly et al., 2018, p. 151).

SOMMAIRE

GOVERNANCE UNIVERSITAIRE ET VIOLENCES DANS LES UNIVERSITÉS PUBLIQUES DE CÔTE D'IVOIRE

KOUAME Konan Simon1-15

LE RESPECT DE LA MORALE POUR UNE GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ACCEPTABLE

ANGORA N'gouan Yah Pauline épouse ASSAMOI16- 25

IMPACT DES DISPOSITIFS DE REMÉDIATION ET PERFORMANCES GRAMMATICALES DES ÉLÈVES : ÉTUDE DANS LES LYCÉES LA LIBERTÉ, LA PAIX ET FORT LAMY DE N'DJAMÉNA

ABAKAR Ousmane Abdallah26- 40

GOVERNANCE UNIVERSITAIRE ET CRISE DU DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE : LE CAS DU CAMEROUN

AMOUGOU AFOUBOU Anselme Armand41- 54

L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA POLITIQUE DES QUOTAS EN COLOMBIE : VERITABLE INCLUSION RACIALE

ANDOU Weinpanga Aboudoulaye, BIAOU Chambi Biaou Edouard.....55-72

LES MÉDERSAS DE TOMBOUCTOU : RESSORTS ET DYNAMIQUES D'UNE AUTONOMIE INSTITUTIONNELLE SOUS LES ASKIA (1492-1591)

DÉDÉ Jean Charles73-92

PROBLÉMATIQUE DU CHEVAUCHEMENT DES ANNÉES ACADÉMIQUES DANS LES UNIVERSITÉS PUBLIQUES AU BURKINA FASO : CAS DE L'UNIVERSITÉ JOSEPH KI- ZERBO

SANKARA Yassia93-114

LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ET DIFFICULTÉS D'INSERTION DES DIPLÔMÉS DE DOCTORAT EN CÔTE D'IVOIRE

Robert Lorimer ZOUKPÉ115-128

INSTITUTIONNALISATION DE LA GESTION PÉDAGOGIQUE Â L'UNIVERSITÉ DE LOMÉ ET IMPLICATIONS

BAGAN Dègnon129-151

LA COMMUNICATION AU SERVICE DE LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE : VERS UN MODÈLE DE GESTION TRANSPARENTE ET PARTICIPATIVE DES INSTITUTIONS ACADÉMIQUES / THE ROLE OF

COMMUNICATION IN UNIVERSITY GOVERNANCE: TOWARDS A TRANSPARENT AND PARTICIPATORY MANAGEMENT MODEL FOR ACADEMIC INSTITUTIONS	
DOFFOU N'Cho François	152-166
LA RESPONSABILITÉ CITOYENNE DANS L'ENRACINEMENT DE LA DÉMOCRATIE EN AFRIQUE	
BONANÉ Rodrigue Paulin	167-184
L'ABSOLUTISME POLITIQUE HOBBSIEN : UNE ACTUALISATION DE LA SOUVERAINETÉ TOTALE GAGE DE PAIX ET DE STABILITÉ SOCIALE EN AFRIQUE	
KOUASSI Amenan Madeleine épouse Ekra	185-199
L'HOMME FORT ET LES INSTITUTIONS FORTES EN AFRIQUE	
Youssef DIARRASSOUBA	200-209
GOVERNANCE POLITIQUE ET SÉPARATION DES POUVOIRS : POUR UNE CONSOLIDATION DE LA DÉMOCRATIE DANS LES ÉTATS AFRICAINS	
KOFFI Éric Inespéré	210-229
INSURRECTION POPULAIRE DE 2014 AU BURKINA FASO : PROBLEMATISATION D'UN APPAREIL D'ÉTAT ET CONSTRUCTION DE L'INSTABILITE SOCIOPOLITIQUE	
ZERBO Armel Tiessouma Théodore	230-247
LES SUBSTRATS ÉTHIQUES D'UNE DURABILITÉ ÉCO-CITOYENNE ET POLITIQUE	
Moulo Elysée KOUASSI	248-261
BETWEEN TWO WORLDS: AFRICAN CULTURAL IDENTITY AND THE IMMIGRANT EXPERIENCE IN JANE IGHARO'S <i>TIES THAT TETHER</i> ADAMA Kangni	262-275
<i>GOVERNANCE POLITIQUE ET CONFIANCE DANS LES INSTITUTIONS POLITIQUES EN EUROPE ET EN AFRIQUE</i>	
Koffi Améssou ADABA et Leonie RosaBACK	276-301
L'AFRIQUE DANS LA GOUVERNANCE CLIMATIQUE MONDIALE : LES ENJEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PARIS POUR L'AFRIQUE	
ALKARAKPEY Méyssouun	302-317

LA DÉMOCRATIE À L'ÉPREUVE DU NÉO-CONSTITUTIONNALISME EN AFRIQUE : POUR UN HUMANISME JURIDIQUE	
AMEWU Yawo Agbéko	318-331
DÉVELOPPEMENT POLITIQUE EN AFRIQUE ET RÉSEAUX SOCIAUX : ENTRE DÉMOCRATIE ET DICTATURE	
AMOIKON Guy Roland	332-346
LA PAIX ET LA SECURITE EN AFRIQUE AU PRISME DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE AU XXIE SIECLE	
ATTATI Afi	347-367
EFFET DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE DANS LES ÉTATS MEMBRES DU CAMES	
BAYILI Piman Alain-Raphaël	368-390
CONTRIBUTION DE L'ÉLITE ET LA CHEFFERIE TRADITIONNELLE DE DANKPEN DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE TOGOLAISE DE 1924 à 1994	
Mabi BINDITI	391-407
REPRÉSENTATIONS SOCIALES DES STRATÉGIES DE COMMUNICATION PUBLIQUE DE LA PRÉVENTION DU TERRORISME EN CÔTE D'IVOIRE	
COULIBALY Sinourou Aminata, BAMBA Sidiki	407-424
DYNAMIQUES SOCIO-CULTURELLES ET LEURS IMPLICATIONS CRIMINOGENES DANS LA GOUVERNANCE TRADITIONNELLE À LOPOU	
ESSOH Lohoues Olivier	425-444
LA GOUVERNANCE PUBLIQUE ET L'OBJECTIF DE PERFORMANCE AU SENEGAL	
FAYE Seynabou	445-460
LA DECHEANCE DE LA NATIONALITE NIGERIENNE COMME REPONSE DU CNSP AUX PERSONNES EN INTELLIGENCE AVEC LE TERROSISME ET	
ACTIVITES ASSIMILEES	
HAROUNA ZAKARI Ibrahim	461-478
GOUVERNANCE POLITIQUE AU SEIN DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DE LA RÉGION DE L'EST DU BURKINA FASO LE SOUS PRISME DES RIVALITÉS DES ARISTOCRATIES	
LOMPO Miyemba	479-495

REPENSER L'ÉCOLE EN AFRIQUE POUR UN DÉVELOPPEMENT ENDOGÈNE MAKPADJO Madoye, Pr ALOSSE Dotsé Charles-Grégoire	496-509
« DU KOUNABELISME A L'ELONISME » : VERS UN PROJET DE DIPLOMATIE INTERCULTURELLE AU GABON ? NGUEMA MINKO Emmanuelle.....	510-531
DIALOGUE ENTRE INSTITUTIONS ÉTATIQUES ET SOCIÉTÉ CIVILE : POUR UNE GOUVERNANCE DE CO- RESPONSABILITÉ EN AFRIQUE OUATTARA Baba Hamed	532-545
LES TYPES DE CHEFFERIES DANS LA SOCIÉTÉ VIÉWO DU XVIIIÈ À LA FIN DU XVIIIÈ SIÈCLE OUATTARA Harouna	546-560
INFLUENCES DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE MALAGASY, CAS DES ELECTIONS 2023 –2024 RANDRIAMIARANTSOA Germain Thierry	561-579
SPINOZA OU LA DÉCONSTRUCTION DES MORALES INSTITUÉES : LECTURE CRITIQUE DE L'ÉTHIQUE SPINOZA OR THE DECONSTRUCTION OF INSTITUTED MORALITY: A CRITICAL READING OF THE ETHICS SAMA François	580-595
LA GOUVERNANCE POLITIQUE CHEZ PLATON : ENTRE UTOPIE ET DÉFIS CONTEMPORAINS SANOGO Amed Karamoko	596-610
L'AFRIQUE : LA "MAISON DE KHALIL" OU LE TERRAIN DE JEU DES AUTRES SILUE Nahoua Karim.....	611-628
RELATIONS COMPLEXES ENTRE LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET LE CERCLE DES SAVANTS SOUMANA Seydou, MOUSSA IBRAH Maman Moutari	629- 644
GOUVERNANCE SCOLAIRE AU TOGO : LA QUESTION DES ASSISES INSTITUTIONNELLES ET DE LA LÉGITIMITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE EN ÉDUCATION YABOURI Namiyate.....	645-662
LES ÉTATS AFRICAINS À L'ÉPREUVE DE LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE / AFRICAN STATE FACING CHALLENGE OF DEMOCRATIC GOVERNANCE ZÉKPA Apoté Bernardin Michel.....	663-680

PROCESSUS DÉMOCRATIQUE AU NIGER : DE L'INDÉPENDANCE À NOS JOURS	
AMADOU ABDOULAHY Oumar Amadou	681-701
LES DROITS DE L'HOMME EN CONTEXTE AFRICAIN : DU PRÊT-À-PORTER CONCEPTUEL À RÉINVENTER CULTURELLEMENT	
NIANGUI Amani Albert.....	702-719
LES HÉROS DES CONTES IVOIRIENS FACE AUX DÉFIS CONTEMPORAINS DE LA GOUVERNANCE	
BROU Brou Séraphin	720-736
LES PÉRILS SUR LA PROLIFÉRATION DES ARMES : POUR S'ÉVEILLER AU SOPHISME POLITIQUE DES PUISSANCES NUCLÉAIRES AVEC MACHIAVEL !	
PLÉHIA Séa Frédéric	737-753
REPRÉSENTATIONS SOCIALES DE LA BONNE GOUVERNANCE CHEZ LES HABITANTS DE LA COMMUNE URBAINE DE KINDIA	
KANTAMBADOUNO Gnouma Daniel.....	754-765
LE PROCESSUS DE DEMOCRATISATION AU TOGO : DE LA SIGNATURE DE L'ACCORD –CADRE A L'ACCORD POLITIQUE GLOBAL (APG) (1999- 2006)	
ADIKOU Missiagbéto	766-786
DIALECTIQUE RECONNAISSANCE-REDISTRIBUTION DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE EN AFRIQUE	
ADOUGBOUROU Mohamadou et AMEWU Yawo Agbéko	787-803
GOUVERNER SANS TRAHIR : LE DÉFI ÉTHIQUE DU PACTE D'AVENIR COMMUN	
AZAB À BOTO Lydie Christiane	804-818
ANALYSE SOCIO-ANTHROPOLOGIQUE DES POLITIQUES PUBLIQUES DE GOUVERNANCE DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL DANS LA COMMUNE DE ZÈ AU BÉNIN	
BELLO Afissou.....	819-835
LA RÉCURRENCE DES DIALOGUES POLITIQUES AU GABON, UNE TRADITION INSTITUTIONNALISÉE POUR AMÉLIORER LA GOUVERNANCE ÉLECTORALE (DE 1994 À NOS JOURS)	
BIYOGHE BI ELLA Eric Damien	836-851
LITTÉRATURE ET GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE : UNE ANALYSE ÉCOSÉMIOTIQUE DES PIÈCES THÉÂTRALES <i>LES BÉNÉVOLES</i>¹ ET <i>LE MAL DE TERRE</i>² D'HENRI DJOMBO	
Eulalie Patricia ESSOMBA.....	852-864

L'ÉDUCATION, PILIER DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE : LE MODÈLE PLATONICIEN POUR LA TRANSFORMATION DE L'AFRIQUE	
GALA Bi Gooré Marcellin.....	865-881
LE JUGE CONSTITUTIONNEL ET LES CRISES POLITIQUES DANS LES PAYS FRANCOPHONES D'AFRIQUE DE L'OUEST	
Dr KAMATE Ismaël.....	882-900
KARL MARX ET LA PROBLÉMATIQUE DE LA BONNE GOUVERNANCE EN AFRIQUE	
Konan Chekinaël KONAN.....	901-918
L'AFRIQUE ET LE DÉSENCHANTEMENT DÉMOCRATIQUE	
KONE Seydou.....	919-932
YAMOUSSOUKRO, SYMBOLE DE PAIX, À L'ÉPREUVE DES CRISES SOCIOPOLITIQUES EN CÔTE D'IVOIRE : 2002-2020	
KOUADIO Kouakou Didié.....	933-948
LA CYBERDÉMOCRATIE COMME GAGE DE BONNE GOUVERNANCE AU GABON : LA PLATEFORME <i>MBÔVA</i> À L'ÉPREUVE DU ROUSSEAUISME	
METOGO M'OBOUNOU ASSOUMOU Christ.....	949-960
GOUVERNANCE POLITIQUE ET GENRE EN AFRIQUE	
SOME/SOMDA Minimalo Alice.....	961-977
CULTURE DE L'ALTERNANCE POLITIQUE EN AFRIQUE : ENJEUX ET DÉFIS	
TAKI Affoué Valéry-Aimée.....	978-990
LES MÉCANISMES DE GARANTIE DE LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DU RÉGIONALISME CONSTITUTIONNEL AFRICAIN, UN REMPART POUR UNE ASSISE DÉMOCRATIQUE SUR LE CONTINENT ?	
TEKETA Afi Maba.....	991-1009
ORCHESTRATION DE LA <i>PARRÊSIA</i> ET RÉALISATION DE LA BONNE GOUVERNANCE POLITIQUE	
YAO Akpolé Koffi Daniel.....	1010-1022
GOUVERNANCE INCLUSIVE ET VIE FAMILIALE : CAS DU GABON	
Clarisse Maryse MIMBUIH M'ELLA.....	1023-1037
LES NOUVELLES PROBLÉMATIQUES DU GENRE, UNE NON- RÉVOLUTION SELON LA RÉINTERPRÉTATION DE CERTAINES MYTHOLOGIES	

COSMOGONIQUES

TOUKO Arinte.....1038-1050

GOVERNANCE LOCALE ET PRISE DE DÉCISIONS EN PAYS SÉNOUFO (KORHOGO)/CÔTE D'IVOIRE ABOUTOU

Akpassou Isabelle et KOUAKOU Bah Isaac 1051-1070

DROITS COUTUMIERS ET LOIS MODERNES : UNE RÉFLEXION PHILOSOPHIQUE SUR LES FEMMES ET LA GOUVERNANCE FONCIÈRE EN CÔTE D'IVOIRE

ASSAHON Ahou Anne-Nadège..... 1071-1088

LES FEMMES DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE AU BURKINA FASO : INVISIBLES OU INVISIBILISÉES ?

DAH Nibaoué Édith..... 1089-1101

STRATÉGIES D'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE ET RÉSILIENCE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES À BOUAKÉ : UNE APPROCHE COMMUNICATIONNELLE INTÉGRÉE

Alain Messoun ESSOI 1102-1123

FEMME ET POLITIQUE EN AFRIQUE AU PRISME DE LA PENSÉE FÉMINISTE DE PLATON : VERS UNE RÉVISION DES RÔLES DU GENRE

KOUASSI N'Goh Thomas 1124-1137

APPROCHE GENRE DANS LES STRUCTURES POLITIQUES EN FRANCE ET EN AFRIQUE FRANCOPHONE : ETATS DES LIEUX ET PERSPECTIVES

Joëlle Fabiola NSA NDO.....1138-1156

« ACCES DES FEMMES MALGACHES A LA PROPRIETE FONCIERE »

SAMBO Jean Jonasy Fils 1157-1184

DEFIS DU DEVELOPPEMENT HUMAIN FACE AUX INEGALITES DE GENRE AU NIGER

YAHAYA IBRAHIM Maman Mourtala.....1185-1203

GOVERNANCE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE AU MALI : DEFIS ET OPPORTUNITES

DIALLO Fousseny1204-1231

AVICULTURE ET AUTONOMISATION DE LA FEMME DANS UN CONTEXTE DE PRESSION FONCIÈRE DANS LE DÉPARTEMENT DE BOUAKÉ

*Kouame Frédéric N'DRI, Kobenan Christian Venance KOUASSI, Kone Ferdinand
N'GOMORY et Dhédé Paul Éric KOUAME*1232-249

**LE GENRE À L'ÉPREUVE DES PARADIGMES SOCIOLOGIQUES DU SIÈCLE :
QUE SIGNIFIE « ÊTRE HOMME OU FEMME » AUJOURD'HUI ?**

ABALO Mieso1250-1264

**LA FÉMINISATION DU POUVOIR POLITIQUE AU TOGO : QUEL IMPACT SUR
LE MAINSTREAMING DU GENRE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ?**

BAMAZE N'GANI Essozimina1265-1281

Gouvernance politique

ANALYSE SOCIO-ANTHROPOLOGIQUE DES POLITIQUES PUBLIQUES DE GOUVERNANCE DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL DANS LA COMMUNE DE ZÈ AU BÉNIN

BELLO Afissou

Ecole Doctorale Pluridisciplinaire « Espaces, Cultures et Développement » (EDP-ECD)/Université d'Abomey-Calavi,
Laboratoire de Recherches Socio-Anthropologiques sur les Systèmes Organisés et les Mobilités (LASMO) ;

Résumé

L'accès à l'eau potable en milieu rural demeure, en Afrique subsaharienne, une préoccupation de premier plan pour les Etats dont le Bénin qui ne cesse d'élaborer des politiques et stratégies dans ce sens. Cependant, malgré toutes les réformes successives, les problèmes d'approvisionnement en eau potable persistent dans les communautés rurales à l'instar de la Commune de Zè au sud-est du Bénin. La curiosité scientifique amène alors à se demander ce qui explique la persistance de ces problèmes. A travers une démarche méthodologique qualitative faite de revue documentaire, d'observations et d'entretiens semi directifs réalisés auprès de 198 acteurs, cette recherche se propose d'analyser les problèmes d'approvisionnement en eau potable dans la Commune de Zè, à l'aune des politiques publiques de gouvernance de l'eau potable en milieu rural au Bénin. Des considérations analytiques, il ressort que les chocs de rationalité et de logiques, l'ethno culture des communautés Aïzo et l'ingérence politiques expliquent la persistance de ces problèmes d'approvisionnement en eau potable dans la Commune de Zè.

Mots clés : *Eau, Gouvernance, Politiques Publique, Zè*

Abstract

Access to safe drinking water in rural areas remains, in sub-Saharan Africa, a matter of paramount concern for States such as Benin, which continues to design and implement policies and strategies in this regard. Nevertheless, despite successive reforms, challenges related to the provision of drinking water persist within rural communities, as exemplified by the Commune of Zè in southeastern Benin. This raises the scientific inquiry as to what accounts for the persistence of such problems. Employing a qualitative methodological approach encompassing documentary review, field observations, and semi-structured interviews with 198 actors, this study seeks to examine the challenges of drinking water supply in the Commune of Zè, within the framework of public policies on water governance in rural Benin. Analytical findings indicate that conflicting rationalities and logics, the ethnocultural characteristics of the Aizo communities, and political interference collectively account for the persistence of these water supply challenges in the Commune of Zè.

Keywords: Governance, Public Policies, water, Zè

Introduction

L'eau est une ressource limitée et indispensable à la vie humaine, végétale et animale. Elle intervient également dans toutes les activités humaines et dans le développement socio-économique de tout pays. De la disponibilité de l'eau en quantité et en qualité suffisantes, dépendront en grande partie la santé et l'épanouissement des populations. La question de l'eau est l'une des plus stratégiques de notre temps (T. SADEQ, 1998). La vie sur terre est possible grâce à certaines ressources vitales dont l'eau, denrée de grande importance pour les êtres vivants (C. J. L. HOUSSOU, 2010). Malgré cette évidence, l'accès à cette denrée reste difficile, voire très difficile dans bien de pays en développement. Au Bénin également, le défi de l'eau reste à relever (A. TOHOZIN et B. FANGNON, 2005). Le gouvernement du Bénin, en souscrivant aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) s'est, cependant, engagé à assurer pour le Bénin, une augmentation du taux de desserte de l'eau potable jusqu'à 67.30% en 2015 (RB, Livre Bleu Bénin, 2008). Cet engagement a été renouvelé le 25 septembre 2015 lors de l'adoption, par les Nations Unies, des Objectifs de Développement Durable (ODD) auxquels notre pays a adhéré. Dans son PAG 2016-2021, le gouvernement de notre pays a fait, de l'accès à l'eau potable pour tous à l'horizon 2021, une priorité de ses actions (RB, MDCAG, Programme d'Actions du Gouvernement 2016-2021, 2016).

En effet, en 2006 déjà, la DGEau a initié une étude diagnostique du système d'approvisionnement en eau potable en milieu rural (RB, MMEH et DGEau, 2010). Les résultats de cette recherche ont révélé de graves irrégularités qui ne sont pas de nature à favoriser une pérennisation de la fourniture d'eau aux populations ; plongeant progressivement le secteur dans la cessation de fourniture d'eau à la population (RB, MMEH et DGEau, 2010). Or, la question de la gouvernance des ouvrages d'AEP constitue un déterminant capital dans l'organisation de la fourniture du service public de l'eau à la communauté (B. G. HOUNMENO, 2006). Face à cette réalité et s'inspirant des expériences de gouvernance dans le secteur dans certains pays de la sous-région ouest africaine, la DGEau a opté pour la professionnalisation de la gestion des ouvrages hydrauliques.

Faisant sienne l'option faite par l'Etat Central à travers la DGEau, la Mairie de Zè, consciente elle aussi des limites de la gestion communautaire, a été l'une des toutes premières du département de l'Atlantique à s'engager dans le processus de professionnalisation de la gestion des ouvrages hydrauliques. Des ouvrages les plus simples au plus complexes, la Mairie a décidé de tout confier à des professionnels afin d'assurer à ceux-ci, une gestion plus orthodoxe qui puisse garantir la fourniture sans interruption de l'eau aux populations. Mais cinq (05) années après le début de la mise en œuvre de cette nouvelle expérience, soit de 2010 à 2015, elle aussi a été remise en cause à travers la résiliation, par la mairie, de tous les contrats des fermiers.

On en était là lorsque le 25 janvier 2017, le gouvernement créa, à travers le décret N°2017-39, l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEPMR) qui est

désormais chargée de développer et d'organiser la gestion du patrimoine hydraulique de l'Etat en milieu rural en vue d'assurer l'accès universel à l'eau potable au Bénin (RB, SGG, décret N°2017-39 du 25 janvier 2017). Partant donc de ces attributions à travers le décret sus-énuméré, l'ANAEPMR se voit ainsi doter de compétences qui étaient, anciennement, celles des mairies au regard de la loi n° 97-09 du 15 Janvier 1999 qui stipule en son article 93 par exemple, que : « la commune a la charge de la fourniture et de la distribution de l'eau potable... ». De nouvelles directives en matière d'Approvisionnement en Eau Potable en milieu rural sont alors édictées et les objectifs, quant à l'accès à l'eau potable par les populations en milieu rural redéfinis.

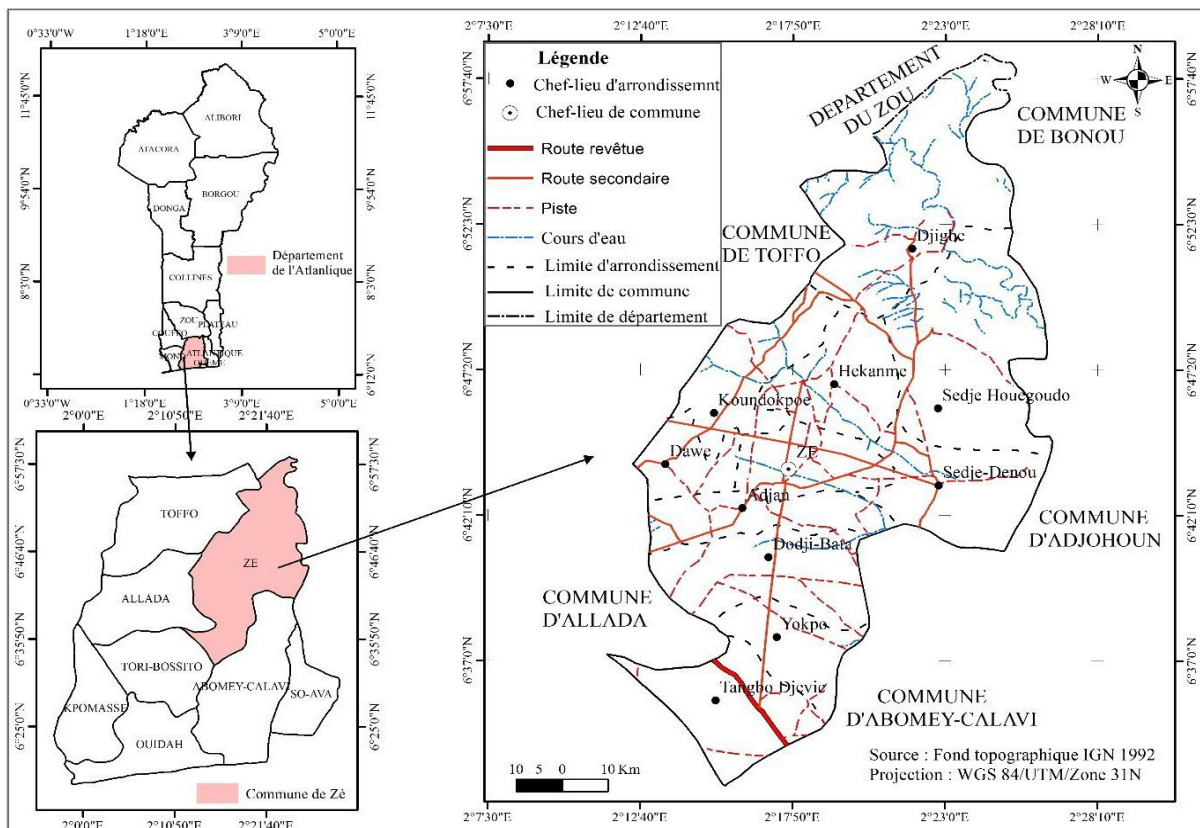
Seulement, malgré toutes ces réformes, toutes ces nouvelles dispositions et actions, le problème de disponibilité et de distribution de l'eau potable se pose toujours aux populations de Zè qui se plaignent presque tous les jours des difficultés d'accès à ce liquide vital. Les populations de plusieurs arrondissements restent privées d'eau pour leurs différents besoins pendant d'innombrables mois. Face aux dysfonctionnements des ouvrages d'AEP, le recours à des sources alternatives reste l'unique voie à la majorité des populations qui se ruent vers les eaux de surface, de puits traditionnels et autres avec tous les risques que cela comporte. Les populations ne cessent de crier leur ras-le-bol et d'accuser les autorités communales qu'elles considèrent, à tort ou à raison, comme seuls responsables de cette situation alarmante qu'elles vivent. Face à cette situation, la curiosité scientifique amène à se demander : Comment expliquer la persistance des problèmes d'approvisionnement en eau potable dans la Commune de Zè malgré les réformes intervenues dans le sous-secteur de l'Approvisionnement en Eau Potable ?

La réflexion dans cet article repose sur l'hypothèse selon laquelle la persistance des problèmes d'approvisionnement en eau potable dans la Commune de Zè s'explique par les chocs de rationalités et de logiques que génère l'organisation administrative autour de la gouvernance de l'eau potable en milieu rural, l'ethno culture des communautés Aïzo et l'ingérence de la politique dans la gouvernance de l'eau.

Cette hypothèse met en évidence la variable dépendante « persistance des problèmes d'approvisionnement en eau potable dans la Commune de Zè » et les variables indépendantes « les chocs de rationalités et de logiques », « l'ethno culture des communautés Aïzo » et « l'ingérence de la politique dans la gouvernance de l'eau ». Afin de répondre à cette question de recherche, le travail présente l'approche méthodologique empruntée, avant de soumettre l'analyse des résultats de terrain à une discussion.

1- Cadre méthodologique de référence

1.1. Cadre de l'étude



Source : Plan de Développement Communal/Zè : 3^{ème} génération

Cette investigation nous a conduit dans la commune de Zè à travers ses arrondissements et ses villages. En effet, la commune de Zè, est une subdivision administrative du département de l'Atlantique et qui est comprise entre 6°32 et 6°87 de latitude Nord d'une part et entre 2°13 et 2°26 de longitude Est d'autre part. Avec une superficie de 653 km², elle est la commune la plus vaste des huit (08) Communes du département (Abomey Calavi, Allada, Kpomassè, Ouidah, So-Ava, Toffo et Tori Bossito) dont elle occupe 19,88% du territoire. La commune de Zè partage ses frontières avec sept (07) autres communes et développe, dans le cadre de l'AEP, des relations d'intercommunalité avec certaines de ses communes frontalières ; comme c'est le cas avec la commune d'Abomey Calavi à travers l'Adduction d'Eau Villageoise de Wawata (village de Zè) et qui dessert des villages des deux communes. Malheureusement, cet ouvrage est abandonné depuis 2013 pour diverses raisons.

La Commune de Zè est sur un relief de plateau, peu accidenté. Les principaux traits caractéristiques de ce relief sont : les sols ferrallitiques qui couvrent plus de la moitié du plateau et sert de support à toutes les cultures pluviales ; les sols hydromorphes à horizon superficiel gris assez riche constituent le substrat des plans d'eau et des bas-fonds notamment à Djigbé, Sèdjè-Dénou et Sèdjè-Houègoudo. Le réseau hydrographique n'est pas dense et est très localisé. Les groupes sociaux dominants dans la

Commune de Zè sont les Aïzo et les wémènou. Néanmoins, les Goun, les fon, les Nago, les Tofin, les Yoruba et autres y sont rencontrés.

1.2. Echantillonnage

Dans le cadre de cette étude, la population cible est constituée des personnes qui interviennent ou qui sont impliquées, directement ou indirectement dans la gouvernance de l'eau et/ou dans la gestion des ouvrages hydrauliques ou qui sont intervenus dans ce secteur par le passé. Cette population peut être divisée en deux catégories ainsi que suit : la catégorie de ceux que nous pouvons appeler les acteurs locaux (les membres/responsables de l'Association des Consommateurs d'Eau Potable (ACEP) ; les exploitants ; les femmes au ménage ; les fontainiers) et la catégorie des acteurs institutionnels (des autorités communales ; l'Etat central représenté par les responsables de l'ANAEMR ; les agents de la mairie ; les fermiers ; les agents du Service de l'Eau de l'Atlantique ; les responsables de l'ONG GRAIN).

Ces différentes catégories d'acteurs ont été choisies parce qu'elles sont les plus indiquées (connaissance du milieu d'étude, acteurs et usagers du secteur d'AEP, responsables et décideurs en matière d'AEP), pour appréhender et apprécier le phénomène étudié.

Tableau 0 : Récapitulatif des interviewés

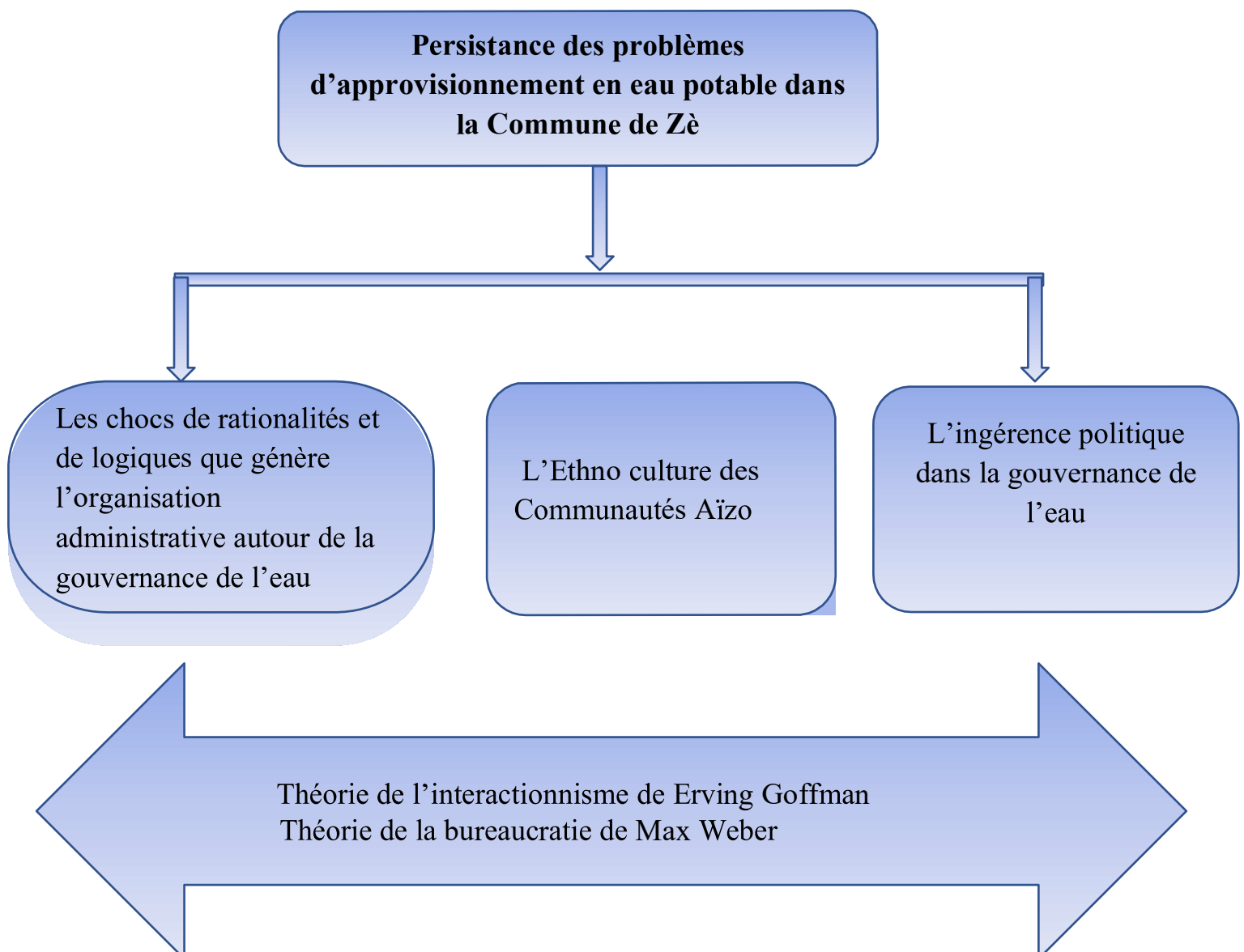
Type d'acteurs	Taille	Nombre d'hommes interrogés	Nombre de femmes interrogées
Les autorités communales	09	09	00
Les agents en service à la mairie	03	02	01
Les agents du service de l'eau	02	02	00
Les fermiers	03	03	00
Les exploitants	07	07	00
Les fontainiers	25	02	23
Les membres des ACEP	10	07	03
Les bénéficiaires des ouvrages d'AEP	139	38	101
Total	198	70	128

Au total 198 acteurs ont été interviewés à travers des entretiens semi directifs et ce, sur toutes l'étendue du territoire de la commune de Zè. Tous les arrondissements ont été pris en compte car chaque arrondissement de la commune de Zè dispose au moins d'un ouvrage hydraulique. De même, tous les villages disposant d'un ouvrage hydraulique ; que ce dernier soit fonctionnel ou pas, sont concernés par la présente étude. A part les acteurs institutionnels qui sont plus ou moins connus d'avance, les

bénéficiaires des ouvrages d'AEP qui ont été abordés dans le cadre de cette étude sont surtout ceux qui ont été accostés au niveau des bornes fontaines pendant qu'ils sont venus chercher de l'eau. Le seul critère donc pour ce type d'acteur, c'est la fréquentation d'un point d'eau pendant la période de l'enquête.

L'observation non participante a été mise à contribution pour apprécier la fréquentation au niveau des points d'eau, l'état de propreté de ces derniers et surtout les interactions qui s'opèrent au niveau de ces ouvrages hydrauliques. Sur autorisation des interviewés, des enregistrements vocaux ont été réalisés et ont facilité la transcription sans déformation des propos recueillis et de disposer aussi surtout de verbatims pour illustrer plus tard nos analyses. Les données collectées sont relatives à l'organisation administrative autour de la gouvernance de l'eau, les représentations des populations par rapport à l'eau et à l'ingérence de la politique dans la gouvernance de l'eau. Une fois collectées, les données ont fait l'objet de l'analyse de contenu thématique en lien avec les variables (Bardin, Laurence 1986).

1.3. Modèle théorique



Ce cadre d'analyse de la recherche met en évidence l'interaction entre les acteurs et ce que cela génère souvent. En effet, les politiques publiques de gouvernance de l'eau potable en milieu rural font appel à une pluralité d'acteurs qui, chacun avec ses rationalités, ses logiques et ses perceptions, s'interagissent pour un seul et même objectif : fournir sans discontinuité de l'eau potable aux populations. Ces interactions entre ces différents acteurs engendrent, la plupart du temps, des appréhensions, des incompréhensions et même des conflits qui ne sont pas sans conséquences sur les dispositifs de fourniture de l'eau potable aux populations. On assiste très souvent à des chocs de logiques et de rationalités qui mettent en situation d'opposition, des acteurs qui s'accusent mutuellement. Pendant que ceux qui travaillent dans les bureaux cherchent à imprimer une marque précise à l'action publique, les autres acteurs remettent en cause leurs démarches en leur soulignant des aspects qui leur échappent du fait de leur position. Nous appuyant donc sur ces théories de l'interactionnisme de Goffman et de la bureaucratie de Weber, nous essayerons d'expliquer la persistance des problèmes d'approvisionnement en eau potable dans la Commune de Zè en mettant un accent particulier sur l'interaction entre les acteurs.

2. Résultats et Analyse

L'analyse ci-dessous des résultats de l'enquête de terrain, se focalise sur les grandes tendances suivant les axes du cadre théorique sus présenté et les variables de l'hypothèse.

2.1 L'organisation administrative autour de la gouvernance de l'eau potable en milieu rural

A partir des données collectées, on se rend compte que l'organisation administrative autour de la gouvernance de l'eau en milieu rural a connu une modification considérable à partir de décembre 2016 et janvier 2017. Constatant la non couverture du territoire national par le réseau hydraulique villageois et les difficultés de mobilisation de financement à cet effet, le gouvernement a décidé d'opérer des réformes structurelles et institutionnelle dans le cadre de la gouvernance de l'eau potable au Bénin. En témoigne cet extrait du point de presse du conseil des ministre en date du 21 décembre 2016 :

« Le Secteur Eau est un volet majeur du Programme d'Actions du Gouvernement. À ce titre, l'objectif du Gouvernement est d'assurer l'accès universel à l'eau potable aux populations béninoises à l'horizon 2021, c'est-à-dire un taux de desserte en eau potable de 100 %. Le Conseil a examiné la question de l'approvisionnement en eau potable en fonction du milieu de résidence, rural ou urbain. Pour l'approvisionnement en eau potable en milieu rural, le Conseil a décidé de créer l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural. Cette Agence est un établissement public placé sous la tutelle de la Présidence de la République. La mission de l'Agence est d'initier, de programmer, de faire réaliser et de suivre les travaux d'infrastructures d'approvisionnement en eau potable en milieu rural. Elle est désormais la structure unique chargée de la mise en œuvre de la politique, des stratégies de l'État et des projets d'infrastructures en matière d'approvisionnement en eau potable en milieu rural. Ainsi, la réorganisation institutionnelle du sous-secteur favorisera la rationalisation de l'intervention publique, la contribution du secteur privé et la consolidation des investissements à travers le Partenariat Public-Privé ».

Comme signalé dans ce passage, le point d'attraction de cette réforme est la création de l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEPMR) qui est devenue la structure unique qui répond au nom de l'Etat en matière de gouvernance de l'eau potable en milieu rural. Avec elle, non seulement la cartographie des acteurs qui gravitent autour de la gouvernance de l'eau potable en milieu rural change ; mais plus important encore, les rôles de ces acteurs ont connu une modification significative, de même que l'interaction entre ces derniers. Si naguère, les communes assuraient la maîtrise d'ouvrage en matière de fourniture d'eau et assainissement, tel n'est plus le cas actuellement.

En effet, la commune de Zè, à l'instar de toutes les autres communes concernées par l'hydraulique villageoise, a signé, avec l'Etat béninois, deux documents qui ont servi de base juridique pour redéfinir et redistribuer les attributions et les rôles de chaque acteur dans le cadre de la gouvernance de l'eau potable en milieu rural et semi urbain. Le premier, signé en juin 2018, est la Convention Cadre de Partenariat Etat-Commune. Dans ce document en effet, il a été défini les conditions de ce partenariat entre le Gouvernement et les communes dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'accès universel à l'eau potable en milieu rural et semi urbain. Il y a été précisé aussi les éléments constitutifs de ce partenariat et les engagements de chaque partie (Etat et commune) dans la mise en œuvre de cette convention. Le deuxième document traite de "l'Accord Spécifique" entre l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEPMR) et les communes. Tirant son essence de la convention signée entre l'Etat et les communes, cet accord spécifique définit les conditions et les modalités de réalisation des missions que les communes entendent confier à l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEPMR) ; tout en mettant en exergue les engagements et les obligations de chaque partie. Ces documents, selon certains acteurs, ont dépouillé les communes de toutes leurs prérogatives s'agissant de la maîtrise et créé des tensions silencieuses entre les acteurs.

« Les accords qu'on a amené les communes à signer avec l'ANAEPMR sont une façon détournée de violer la loi et d'empêcher les mairies d'avoir un regard sur la gestion d'un patrimoine qui lui appartient. Au fond, aucune mairie n'est d'accord avec cette manière de faire mais personne ne peut en parler à haute voix. Cette réforme autour de la gouvernance de l'eau potable en milieu rural a tué une bonne partie de la gouvernance locale et par conséquent, la décentralisation » a déclaré sans détour un chef d'arrondissement.

On constate donc que l'organisation administrative de la gouvernance de l'eau potable en milieu rural génère des chocs de logique et de rationalité. Le point le plus expressif de ces chocs se lit à travers la gestion des ouvrages hydrauliques.

2.1.1 l'organisation administrative autour de la gestion des ouvrages hydrauliques en milieu rural

Si construire des ouvrages hydrauliques donne de l'eau aux populations, c'est plus la question de leur bonne gestion qui constitue un gage pour la continuité du service public de fourniture de l'eau potable aux populations. C'est conscient de cette réalité que tous les gouvernements qui se sont succédé à la tête de notre pays ont élaboré des stratégies de gestion de ces ouvrages. Mais de toutes les stratégies, l'affermage de ces ouvrages à travers des contrats avec les entreprises privées semble être la meilleure. Seulement, à ce niveau aussi, les modalités de mise en œuvre de cette stratégie de gestion peuvent différer d'un gouvernement à un autre. En effet, avant les nouvelles réformes dans l'organisation administrative de la gouvernance de l'eau potable en milieu rural, les contrats d'affermage des ouvrages hydrauliques se signaient entre mairies et les fermiers (entrepreneurs) et ces derniers leur rendaient régulièrement compte de leur gestion et payaient des redevances et autres taxes dans les caisses des mairies. Les Communes étaient donc au centre de ce système de gestion et avaient leurs yeux sur la gestion de leurs patrimoines hydrauliques.

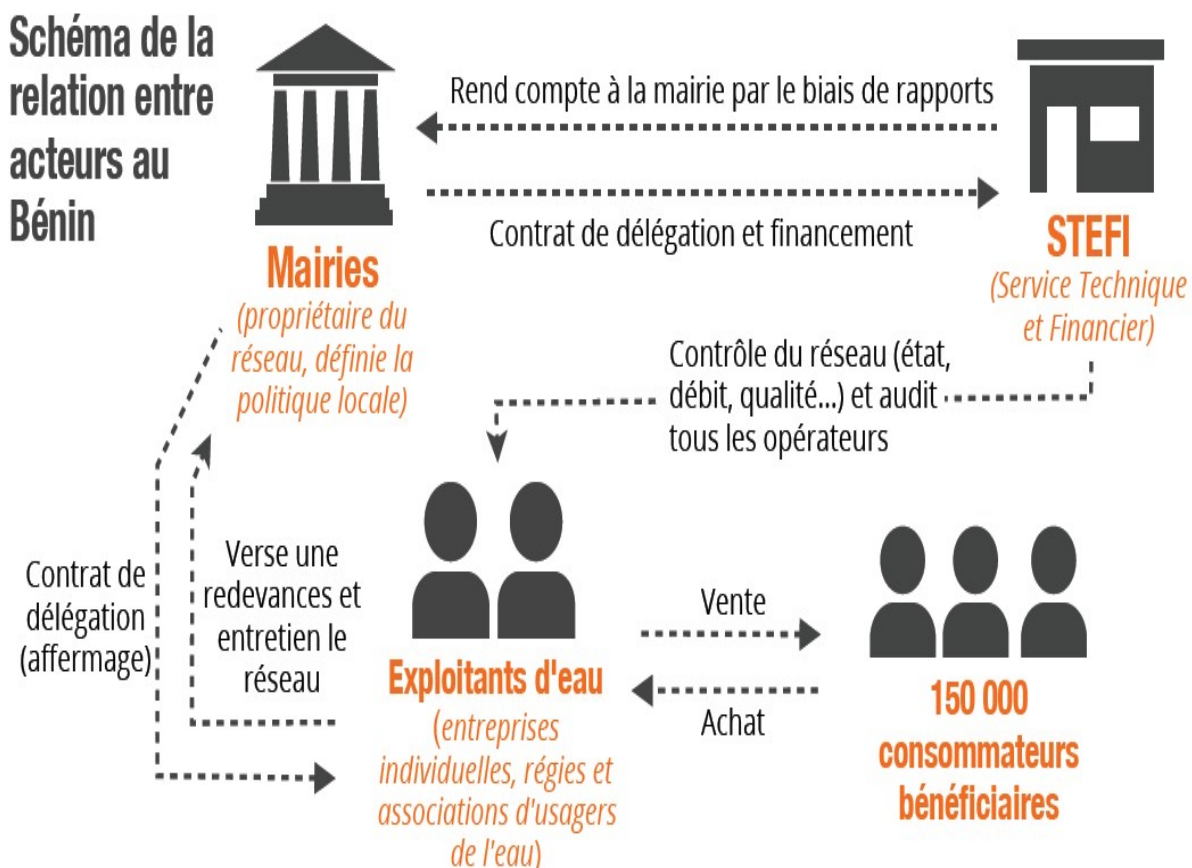


Figure 1: Schéma de la relation entre acteurs du secteur AEP au Bénin (Avant 2017)

Source : Mairie de Zè, octobre 2024

Une lecture approfondie de ce schéma nous permet de nous rendre compte que la Mairie est au cœur de ce système d'affermage. C'est elle qui signe les contrats avec les différents prestataires et c'est à elle qu'on rend compte. Seulement, si hier les communes ont été capables de signer des contrats avec des

fermiers pour s'occuper de leur parc hydraulique, cela n'est plus désormais le cas avec les nouvelles directives. En effet, avec ces nouvelles directives, tout le territoire national a été divisé en trois grands périmètres s'agissant de la gouvernance de l'eau potable et se présentent comme suit : périmètre 1 (Alibori, Borgou, Ouémé, Plateau) ; Périmètre 2 (Atacora, Donga, Atlantique) et Périmètre 3 (Mono, Couffo, Zou, Collines). Et l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEPMR), agissant au nom des communes, en vertu des accords énumérés plus haut, a engagé des opérateurs-fermiers par périmètre pour la gestion des ouvrages hydrauliques se retrouvant dans ces périmètres. C'est ainsi que pour les périmètres 1 et 3, l'opérateur OMIYALE a été retenu comme fermier pendant que la SBA des Eaux a été déclarée gagnante du périmètre 2.

La Commune de Zè, commune essentiellement rurale et non desservie par la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB), est entièrement concernée par ces réformes. Faisant partie du département de l'Atlantique, elle se retrouve donc dans le périmètre 2 dont a hérité l'opérateur "SBA des Eaux", une société Tunisienne spécialisée dans la gestion des ouvrages hydrauliques. Ainsi, conformément à l'accord spécifique qu'elle a signé avec l'ANAEPMR, la gestion du parc hydraulique de la Commune de Zè a été confiée à cet opérateur. Du coup, la gestion des ouvrages hydrauliques dont dispose la commune de Zè lui échappe totalement. Elle n'est informée de rien s'agissant de cette gestion. Cette option faite par l'ANAEPMR mécontente plus d'un et certaines personnes ne s'en cachent guère.

« C'est quoi cette histoire d'affermage dans laquelle le propriétaire n'est informé de rien s'agissant de la gestion de ce qui lui appartient ? Ces accords entre cette agence et la mairie a l'air d'un marché de dupe. La mairie est là seulement mais ne contrôle rien de ce qui se passe chez elle. Elle ne connaît même pas le cahier de charge... » (extrait d'entretien avec J. A, 41ans, membre/ACEP, masculin) ;

Cette déclaration d'un membre ACEP rencontré sur le terrain en dit long sur le choc des logiques et de rationalités que génère aujourd'hui l'organisation administrative autour de la gouvernance de l'eau.

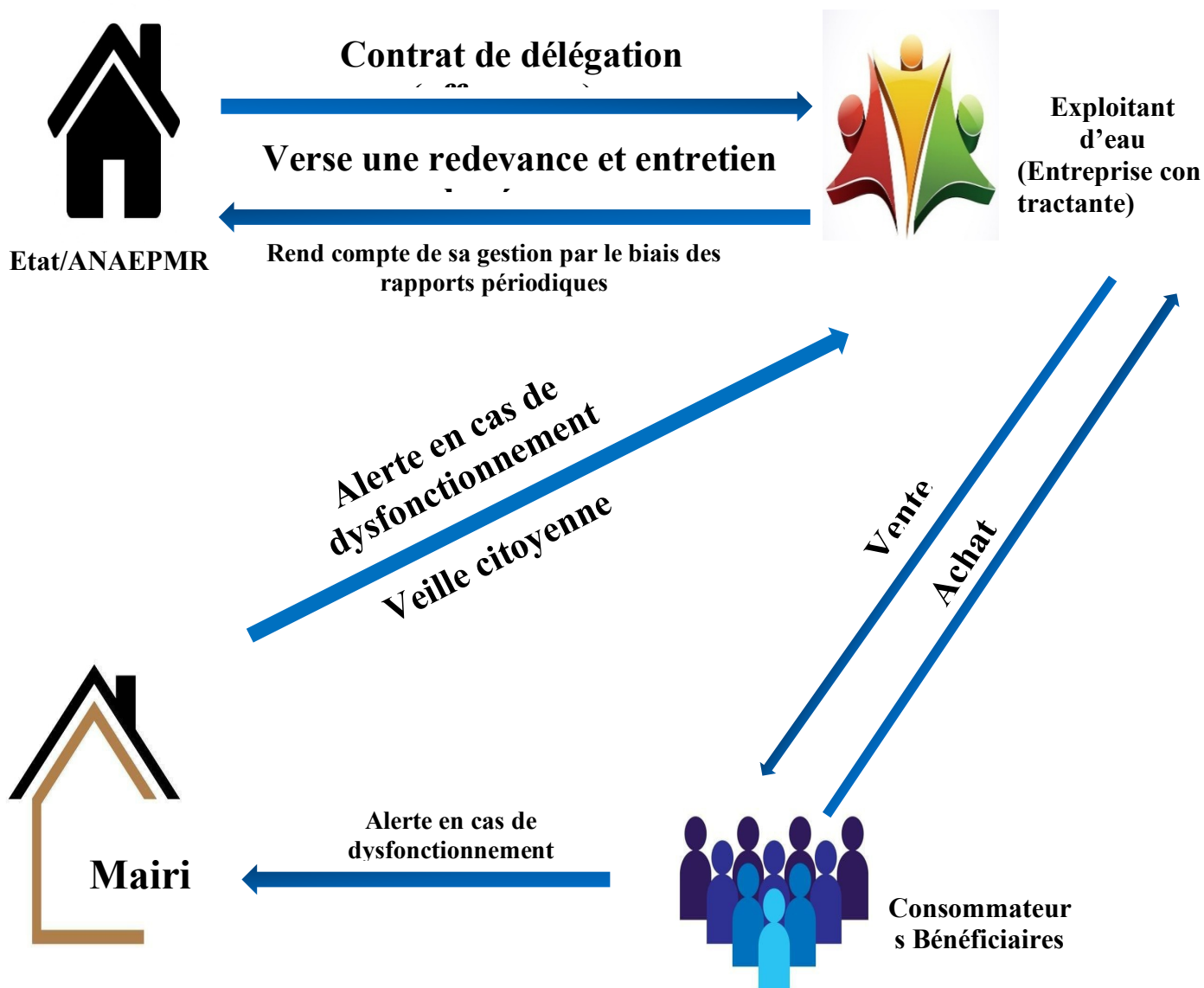


Figure 2 : Schéma de la relation entre les acteurs de l'AEP aujourd'hui

Source : Données de terrain

A travers ce schéma, on se rend compte que c'est l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEMPR) qui est au cœur du système actuel d'affermage au détriment, si nous pouvons le dire ainsi, des communes qui sont pourtant propriétaires des ouvrages hydrauliques.

2.2 Les perceptions et les conceptions des communautés Aïzo autour de l'eau

« L'eau et l'homme sont d'origine divine et l'eau est intimement liée à la vie de l'homme. Elle suit l'homme depuis sa naissance jusqu'à sa mort et se trouve au cœur de son existence et de ses pratiques. Elle symbolise à elle seule toute la vie de l'homme et constitue le fondement de nos mythes, de nos croyances, de nos rites. En plus, l'eau nous débarrasse de nos souillures et de nos impuretés. Elle est donc un élément de purification et même de protection. Comme vous le voyez, nous ne voyons pas l'eau de la même manière que vous. L'eau n'est pas pour nous une marchandise qu'il faut du bonbon ou du gâteau ; elle est un don sacré de Dieu ... » (Extrait d'entretien avec C. G., 62 ans, Sage/Sèdjè Houègoudo)

La déclaration de ce sage interviewé sur le terrain nous renvoie directement dans l'univers des représentations que les communautés Aïzo de Zè font de l'eau et des relations que ces dernières entretiennent avec celle-ci. En effet, dans les communautés africaines, les relations établies entre les Hommes et l'eau sont bâties sur des représentations qui se forgent à travers les aspirations, les valeurs et les expériences. Ces représentations constituent le socle de la vie. Elles sont des systèmes de pensée sociale et d'interprétation de la nature et de ses composantes ; elles alimentent et renforcent l'utilité des connaissances qui modélisent les comportements et les attitudes vis-à-vis de l'eau (consommation, lessive, toilette, etc.) et même pour les activités économiques comme l'agriculture, l'élevage, la pêche, le commerce (Gouton, 2021). L'eau, au-delà donc de son caractère naturel et ordinaire, revêt plusieurs autres dimensions dans la conscience collective des communautés et façonne de ce fait les relations que ces communautés entretiennent avec elle. Source de vie et de reproduction, l'eau requiert auprès des communautés une dimension spirituelle qui remet pratiquement en cause sa valeur marchande véhiculée par les politiques publiques de sa gouvernance. En témoigne cet extrait qui en dit sur cette réalité que vivent les communautés Aïzo de la commune de Zè :

« L'eau est un don de Dieu et c'est elle scelle notre relation avec cet être suprême et invisible. Son usage au quotidien nous rappelle l'importance de Dieu dans nos vies car c'est lui qui nous donne gratuitement ce liquide à travers la pluie et les plans d'eau. Nous n'avons alors aucune raison de considérer l'eau comme un bien marchand que nous devons acheter. L'eau de pluie est gratuite, l'eau des cours d'eau est gratuite, l'eau souterraine est gratuite. Si Dieu a mis gratuitement l'eau à notre disposition, c'est parce qu'il sait que nous ne pouvons pas vivre sans elle. Et quelles que soient les dépenses effectuées pour rendre l'eau disponible, on ne saurait la vendre. Si Dieu voulait qu'on l'achète, il ne l'aurait pas mise aussi gratuitement à notre disposition ».

Cette réalité qui semble implacable affecte aujourd'hui la performance et la rentabilité des ouvrages hydrauliques. Beaucoup de points d'eau potables connaissent de la mévente et avec le temps, les fontainiers eux-mêmes finissent par laisser le travail. « J'ai cessé de quitter la maison tous les jours pour aller humer l'air au point d'eau. Bien souvent, je passe une journée sans vendre de l'eau pour dix (10) francs pendant que je dois dépenser de l'argent pour acheter à manger. C'est pour cette raison que j'ai décidé d'abandonner. Il y en a même qui viennent chercher l'eau et qui refusent de payer... » ; nous a confié notamment une fontainière qui, visiblement, ne pouvait plus supporter la situation.

Et comme cette fontainière, elles sont nombreuses, ces personnes qui ont des responsabilités dans la gestion au quotidien des ouvrages hydrauliques dans certaines contrées de la commune de Zè et qui ont dû abandonner pour des raisons similaires à celles évoquées plus haut. La conséquence directe de cette situation, c'est le délaissement des ouvrages réalisés à grands frais. Et pendant que ces ouvrages sont délaissés d'autres populations, dans la même commune, sont dans le besoin. Et à un interviewé de déclarer : « avec le temps, tout changera. Les miens sauront l'importance de l'eau des forages et vont s'y habituer. La situation était pire hier qu'aujourd'hui »

2.3 L'ingérence de la politique dans la gouvernance de l'eau potable à Zè

Les différents acteurs rencontrés sur le terrain, dans leur quasi-totalité, ont souligné l'intrusion trop forte de la politique dans la gouvernance de l'eau dans la Commune de Zè. Pour nombre d'acteurs, si on assiste à la persistance des problèmes d'approvisionnement en eau potable, c'est dû aussi à cela. Cette ingérence politique est quasi présente à tous les niveaux de la gouvernance mais trois niveaux reviennent constamment dans les propos de nos enquêtés. Le premier niveau de l'expression politique dans la gouvernance de l'eau dans la commune de Zè est le choix des arrondissements

et des villages qui doivent abriter les ouvrages. Ce choix, selon nombre de personnes interviewées, est souvent très politisé car les milieux choisis ne sont pas toujours ceux qui sont vraiment dans le besoin.

« Notre problème principal ici est que nous mélangeons la politique à tout ; nous ne distinguons pas à quoi il faut mêler la politique et à quoi il ne faut pas la mêler. Sinon, comment comprendre que pour donner l'eau que Dieu lui-même nous offre gratuitement, on choisit de sélectionner, de catégoriser et de punir les populations que nous gouvernons pourtant selon ces dernières sont nos partisans ou non, nos courtisans ou non, ou nos militants ou non. Le pire dans cette situation est qu'on peut choisir village où on décide de construire un ouvrage hydraulique bien qu'il en dispose déjà et ce, au détriment d'autres villages dont les populations continuent de s'abreuver en eau de ruissellement. Voilà le contraste auquel nous soumettent ceux qui sont pourtant chargé de s'occuper de notre bien-être... ». Extrait d'entretien avec Y. B., (54 ans, Enseignant de philosophie/Zè)

Les propos de ce professeur nous plongent dans l'univers des réalités de la gouvernance de l'eau potable dans nos communautés et plus particulièrement dans la commune de Zè. L'eau est devenue un instrument aux mains des politiciens et qu'ils utilisent pour contenter ou récompenser leurs militants et pour punir la partie de l'électorat qui leur résiste. En dehors de cet aspect, l'intrusion politique se manifeste également à un autre niveau, celui de la gestion des pannes des ouvrages.

« ...Il en est de même pour la gestion des pannes des ouvrages hydrauliques. Lorsque survient une panne dans leur village ou dans leur fief électoral, ils mettent la pression sur tous les services compétents qui doivent connaître de ce dysfonctionnement et de sa réparation. Cette pression est maintenue jusqu'à ce que la fourniture de l'eau reprenne. Par contre, lorsqu'il s'agit d'un village autre que ceux ci-dessus cités, à peine les autorités communales s'en préoccupent. Elles font même semblant quelquefois ne pas avoir eu l'information... » (Extrait d'entretien avec O. G., 54 ans, agent en poste au service de l'eau de l'Atlantique, masculin.

Or, dans la gouvernance de l'eau potable en milieu rural, la gestion des pannes est d'une importance capitale. Pour une panne mal gérée, les populations peuvent être privées d'eau pendant plusieurs mois. Bien de fois, les pièces impactées par la panne peuvent même ne pas coûter grande chose mais les populations peuvent en souffrir des mois durant. *« Il arrive même que juste pour une panne de robinet, que les populations manquent d'eau des semaines, voire des mois durant »* a laissé entendre une fontainière.

Le troisième niveau de manifestation de l'ingérence de la politique dans la gouvernance de l'eau potable dans la commune de Zè se situe au niveau de la veille citoyenne et des associations de consommateur qui assurent cette veille. En effet, l'embonpoint du réseau hydraulique et la non discontinuité du service public de fourniture de l'eau potable aux populations dans les communautés villageoises dépendent, en grande partie, du niveau de la veille citoyenne constatée au niveau de ces communautés. Lorsque se pose un problème sur le réseau, ce sont les consommateurs qui donnent l'alerte et qui sonne la mobilisation générale autour de ce problème afin d'amener les autorités à s'impliquer dans la gestion de la panne ou les responsables concernés à vite solutionner le problème. Dans ce sens, il y a des personnes bien connues qui prennent le devant des choses et qui sont reconnus dans la communauté comme tels. Et pour étouffer les dénonciations ces têtes de pont peuvent faire l'objet de plusieurs sortes de manœuvres.

« Je ne peux pas être en train de travailler pour le bien-être des populations, pour que nous trouvions de l'eau à boire et que je m'expose ou expose ma famille pour ça. Je reçois des appels anonymes qui me menacent

de beaucoup si je ne cesse pas de parler à tout instant si quelque chose ne va pas en matière de fourniture de l'eau. J'ai peur pour moi et pour ma famille car je ne sais pas jusqu'où ils peuvent aller dans leurs menaces. Je me tais désormais et on se regarde tous. Si ça marche, tant mieux ; si c'est le contraire, tant pis... »

Ces propos qui sont ceux d'un ancien membre de l'Association des Consommateurs d'Eau Potable de Zè, sont symptomatiques du malaise qui s'est installé dans le rang de ceux qui veillent à la bonne des choses et des manœuvres de personnes mal intentionnées qui sont tapies dans l'ombre pour décourager les personnes de bonne volonté qui travaillent pour le bien-être des populations.

« On a constaté qu'il y a des personnes qui ne parlent plus aux réunions parce qu'ils sont menacés. Il y en a même qui reçoivent directement les menaces les menaces en pleine réunion et qui s'es défendent mais qui après, ne parlent plus. Au cours d'une séance d'une tournée gouvernementale, on m'a interdit l'accès à la salle de réunion parce qu'ils ont peur que je dénonce les chiffres manipulés qu'ils sont venus lire aux populations par rapport au fonctionnement du réseau hydraulique de la commune ».

3. Discussion

Dans le cadre cette étude, nous nous sommes focalisés sur la persistance des problèmes d'approvisionnement en eau potable dans la commune de Zè. Les données issues des différents interviews nous permettent de confirmer que cette situation s'explique par les chocs de rationalités et de logique, la culture des communautés Aïzo qui ne perçoivent pas toujours l'eau comme un bien marchand et l'intrusion de la politique dans la gouvernance de l'eau. Les modèles théoriques de l'interactionnisme de Erving Goffman et de la bureaucratie de Max Weber nous ont permis de peaufiner les analyses et les bases de notre raisonnement. En effet, les interactions entre les acteurs qui gravitent autour de la gouvernance de l'eau dans la Commune de Zè sont le reflet de logiques et de perceptions qui génèrent la plupart du temps, génèrent des prises de positions qui impactent négativement le service public de fourniture de l'eau aux populations. La perception que les populations ont de l'eau ne favorisent pas toujours le bon fonctionnement du réseau hydraulique. Pour elles, l'eau, au-delà de son utilité constitue un élément de spiritualité à travers lequel elles communiquent et communient avec les divinités. C'est la même chose que dit Tobada (2017) lorsqu'il que « *l'eau constitue une véritable source d'inspiration pour la communauté de Zogbodomey. Il n'est pas rare d'entendre des gens qualifier certains plans d'eau de Vodúnto. Ces pratiques se ramènent à la déification des plans d'eau (POINTURIER CRCK, 2007). On déifie non seulement la source, à qui sont jetées des pièces en offrande, mais souvent, le fleuve tout entier* ».

En déifiant l'eau, les populations la mettent au cœur de leur spiritualité et la sacralise. De ce fait, elles ne perçoivent pas l'eau comme un bien marchand qu'on doit acheter ; mais plutôt une propriété collective que Dieu a mis leur disposition pour servir à sa vénération. C'est ce que tente de nous rappeler Gouton (2021) lorsqu'il dit que : « *Les communautés entretiennent des rapports à l'eau par l'intermédiaire de ces esprits. Autrement dit, les actions mises en œuvre par les communautés, invitent ou implorent les ancêtres pour la mise à la disposition de l'eau nécessaire à la survie. Les ancêtres sont vus, dans l'imaginaire populaire, comme des dieux pour toutes les communautés, incarnés dans les marigots, les rivières, les puits* ». Cette perception des plans d'eau est partagée par VISSIN (2007) pour qui, l'eau occupe une place importante dans la vie des populations du bassin du fleuve Niger. Bien qu'elle serve à divers usages, les cours et plans d'eau sont vénérés car abritent un génie ou une divinité (VISSIN, 2007). Cette logique des populations contraste avec celle de l'administration ou de l'Etat qui considère l'eau comme une ressource lui appartenant et qu'elle doit vendre aux populations.

Ce choc des rationalités met donc à mal l'organisation administrative autour de la gouvernance de l'eau potable et impact de ce fait négativement le fonctionnement normal des ouvrages hydrauliques qui sont finalement délaissés par les communautés qui se tournent vers d'autres sources alternatives pour leurs besoins en eau.

Par ailleurs, l'intrusion politique dans la gouvernance de l'eau, et qui se manifeste sous différentes formes, ne permet pas encore au sous-secteur AEP de bien respirer et de combler les attentes des populations. Sous sa forme la plus expressive, cette ingérence de la politique se manifeste par une répartition inégale et biaisée des ouvrages hydrauliques sur le territoire de la commune. En effet, les hommes politiques, dans le dessein de maintenir leur base et de contenter leurs militants privilégient certains arrondissements et villages au détriment d'autres qui sont souvent même plus dans le besoin que les premiers. Cette manière de faire des autorités qui orientent même souvent les partenaires vers leurs villages d'origine ou ceux de leurs militants créent un déséquilibre spatial dans la répartition des ouvrages hydrauliques ; aggravant ainsi les problèmes d'approvisionnement en eau potable des populations. « *Dans le cas de la commune de Zogbodoméy, les statistiques illustrent que des villages sont fortement couverts au profit d'autres. Ce qui ne permet pas une jouissance équitable de ces équipements publics et par conséquent, de développement qui profite à toute la communauté de Zogbodoméy* » (Tobada, 2017). Mais pour ce dernier, « cette situation est liée à la faible consultation de la communauté et donc à la faible implication de la base dans le choix des villages ». Seulement, s'il approfondissait un peu plus son analyse, il se rendrait compte que c'est un choix délibéré des acteurs politiques qui détiennent le pouvoir de décision de procéder ainsi pour une raison qui s'inscrit dans leur logique d'actions. Le même constat a d'ailleurs été fait par BAGBONON (2015) qui dit que : « ... pendant que l'arrondissement de Glo-Djigbé est à 139,66 % de taux de desserte selon le nombre d'ouvrages existant, Zinvié est à 83,98 %. Or, les deux arrondissements sont qualifiés de rural et sont donc desservis par l'hydraulique rurale ».

Conclusion

La gouvernance de l'eau potable en milieu rural au Bénin se heurte encore à de nombreuses difficultés qui se dressent stratifiées devant elle. Toutes les stratégies de gouvernances du sous-secteur qui ont été élaborées jusqu'à présent ont été mises à rudes épreuves et ont montré leurs limites. Avec les nouvelles réformes structurantes et institutionnelles dans le sous-secteur, nombre de personnes se disaient qu'enfin, on trouvera les solutions idoines aux problèmes qui se posent aux acteurs. Seulement, à l'évidence, on se rend compte que beaucoup de défis demeurent. Si dans les documents de stratégies, tout semble beau et attrayant, la réalité est tout autre sur le terrain. Avec l'avènement de l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable (ANAEPMR), nombre d'acteurs ont misé sur la fin des difficultés d'approvisionnement en eau potable en milieu rural au Bénin. Mais les nouveaux problèmes qu'a engendré la création de cette nouvelle structure et leurs impacts directs sur les systèmes d'approvisionnement en eau ont tôt fait de faire déchanter les plus optimistes. Le plus inquiétant parmi ces nouveaux problèmes est la mise à l'écart ou l'exclusion de certains acteurs de la chaîne de prise de décisions. Or, il eût fallu la participation de tous les acteurs à tous les niveaux afin de faciliter la communication entre acteurs et les prises de décisions tout en tenant compte des spécificités qui pourraient constituer des obstacles pour l'atteinte des résultats. Dans ce contexte de désenchantement qui se généralise de plus en plus, beaucoup d'interrogations émergent des discussions et une principalement revient souvent : avènement de l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable (ANAEPMR), opportunité ou menace pour l'AEP au Bénin ?

Références bibliographiques

- 1- **BABADJIDE Charles Lambert, (2001)**, « *Gestion endogène de l'eau et état de santé des populations du bassin du mono* », in « Ben Géo », Cotonou, vol 6, pp 80-96
- 2- **BABADJIDE Charles Lambert, (2008)**, *Gestion endogène de l'eau et état de santé des populations de la commune de Savè : cas de l'arrondissement de Bessé*, Mémoire de DEA, Abomey-Calavi (Bénin) Université d'Abomey-Calavi, 111p
- 3- **GOUTON Koami (2012)** *Délégation des adductions villageoises et logiques d'adaptation des ménages dans l'accès à l'eau potable à Toffo au Bénin*, Thèse unique de Doctorat, Abomey-Calavi (Bénin) Université d'Abomey-Calavi, 307 p
- 4- **HOUSSOU Coovi Ledestin, (2010)**, *Gestion de l'eau au Bénin et ses impacts environnementaux : Cas de l'arrondissement de Houin dans la Commune de Lokossa*, Mémoire de maîtrise professionnelle, Abomey-Calavi (Bénin) Université d'Abomey-Calavi FLASH/UAC, 68p
- 5- **HOUNMENO Bernard, (2006)**, « *Gouvernance de l'eau potable et dynamique locales en zone rurale au Bénin* », in *Développement Durable et Territoire*, Versailles, 26 p
- 6- **TAZI SADEQ Houria, (1998)**, « *Gestion participative de la ressource en eau et stratégies de financement* », Casablanca, 188p
- 7- **TAZI SADEQ Houria, (2002)**, « *L'incontournable question de l'eau* », In special Sommet de JohalUiesburg, revue Liaison Énergie-Francophone, n° 55-56-57, 150-160pages
- 8- **TOBADA Alexis Babybas, (2017)**, *Gouvernance des ouvrages d'approvisionnement en eau potable et ses implications dans le développement socioéconomique de la Commune de Zogbodomè*, Thèse unique de Doctorat, Abomey-Calavi (Bénin) Université d'Abomey-Calavi 305 p
- 9- **TOHOZIN Antoine, et FANGNON Bernard, (2005)**, « *Eaux et contraintes liées à l'eau dans la commune de Djakotomè* » in Actes des 2èmes Journées Scientifiques Internationales des Universités Nationales du Bénin : JSI-UNB 2. Tome 2, 13-25pp
- 10- **Raymond Boudon, Théorie du choix rationnel ou individualisme méthodologique ? (2022)**, CNRS – GEMAS Maison des sciences de l'homme 54, boulevard Raspail 75270 Paris Cedex 06, France Courriel: rboudon@noos.fr; pp 9-31